

CONVENTION

ENTRE

Monsieur Pierre BALLELIO, Maire de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon

d'une part,

ET

Monsieur Maire de la commune de

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Vu l'arrêté préfectoral n°.... du

Article 2 : La commune demet à disposition de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, **Monsieur/Madame** , *fonction dans la police municipale*, le dimanche 3 septembre 2023 pour une prestation de 7 heures (5 h 00/12h00 ou 12h00/19h00)

Article 3 : La commune de Saint-Symphorien-d'Ozon s'engage à verser à la commune dele montant équivalent à la dépense occasionnée, soit **220 €**.

Fait à Saint Symphorien d'Ozon,
Le

Le Maire de Saint-Symphorien-d'Ozon,

Le Maire de

Pierre BALLELIO

.....